Repères
CIROPP PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR & CORSE

N° 21 JUILLET 2018 Le bulletin du Conseil Interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues



1er rang de gauche à droite : Magali Bernard, Laure LEFRANCOIS, Sébastien MOYNE-BRESSAND, Carole DHIEUX, Marianne SPAZIANI, Chantal SINIBALD
2d rang de gauche à droite : Patrick SEMPOL, Jean MAUGEIN, Eric Nautonnier, Gilbert LE GRAND.

Vendredi 7 septembre 2018 : Accueil des jeunes diplomés dans les bureaux du CIROPP Vous êtes les bienvenus!

Chères consœurs, Chers confrères,

Vous avez procédé le 17 mai dernier, au renouvellement de la totalité des élus de votre Conseil Régional qui est devenu **Conseil Interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues de PACA-CORSE**.

Avec la réforme sur la territorialité et la mise en place de la législation en vigueur sur la parité hommes-femmes, le nombre des élus de notre Conseil Interrégional a évolué, et nous sommes passés de six à dix élus.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez témoignée en permettant à l'équipe en place d'être réélue. Je remercie par avance l'ensemble des conseillers ordinaux pour leur travail depuis 2006 et la confiance qu'ils m'ont accordée pendant mes précédents mandats, ainsi que leur investissement et leur disponibilité qui nous ont menés à notre réélection. Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux conseillers qui, je suis sûr, saurons être présents, attentifs et travailleront dans l'intérêt de notre institution et de notre profession de Pédicures-Podologues.

Les bureaux du Conseil régional étant devenus inadaptés au nombre d'élus, nos bureaux ont déménagés pour s'installer en avril dernier à l'adresse suivante :

Le Mercure B - 80 rue Charles Duchesne
Les Milles - 13290 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.59.14.66

T.S.V.P



Le Mercure B -
80 rue Charles Duchesne
Les Milles
13290 Aix-en-Provence
Tél : 04.42.59.14.66
contact@paca-corse.ciropp.fr

Ouverture au public

Tous les jours
9 h > 16h30
Mercredi
9 h > 12h

Comité éditorial : Sébastien MOYNE-BRESSAND, Jean MAUGEIN, Marianne SPAZIANI, Eric NAUTONNIER, Magali BERNARD , Gilbert LE GRAND

Sécrétariat de rédaction : Anne-Marie SERRIES

Tirage : 1400 exemplaires

ISSN 1960-2952

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

En raison de la création de la nouvelle entité juridique, nos adresses courriels sont les suivantes :

> Président : sebastien.moyne@paca-corse.ciropp.fr
> Ordinale : anne-marie.serries@paca-corse.ciropp.fr

Si depuis des années, j'ai réalisé un important travail de communication auprès des différentes institutions avec qui nous travaillons étroitement, je souhaite pendant ces prochaines années, que la communication soit encore plus axée vers vous, mes consœurs et confrères.

J'ai toujours dit : je suis élu pour vous, par vous et de ce fait, je suis et je reste à votre écoute. Le mardi est ma journée de permanence au sein de notre conseil interrégional, aussi n'hésitez pas à venir me/nous rencontrer pour échanger, répondre à vos interrogations. Le conseil interrégional PACA-Corse est votre Ordre et nous sommes là avant tout, pour vous CONSEILLER.

Je remercie Madame Anne-Marie SERRIES et Madame Stéphanie ROBERT pour leur travail, leur investissement et leur écoute. Le Conseil se joint à moi, pour vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée.

Confraternellement,

Sébastien MOYNE-BRESSAND

BUDGET PRÉVISIONNEL CROPP PACA-CORSE 2017

	Budget 17
Subventions ONPP reçues	102 488
Total encaissements	**102 488**
Achats ONPP - CROPP	422
Électricité et gaz	834
Fournitures d'entretien et petits & équipements	200
Fournitures de bureau	1 083
Locations immobilières + Charges locatives	14 000
Frais de mission et de déplacement	30 300
Divers	87
Frais postaux	3 360
Téléphonie	1 006
Total autres achats et charges externes	**51 291**
Taxe sur les salaires	2 700
Formation professionnelle continue	169
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	2 160
Total impots et taxes	**5 029**
Rémunération du personnel	37 000
Charges sociales	9 980
Total charges de personnel	**46 980**
Dotations aux amortissements	900
Total provisions	**900**
charges exceptionnelles	744
Produits exceptionnels	200
Total exceptionnel	***974***
Résultat	**105 174**

Éléctions des conseillers regionaux du CIROPP PACA-CORSE

Noms, prénoms, date de naissance et adresses des candidats présentés par binôme	Nbre de voix obtenues par binôme
Mr MOYNE-BRESSAND Sébastien (03/08/1974) Le Néroli – 28 route de Cannes – 06130 GRASSE **Mme SPAZIANI Marianne (19/06/1960)** 390 avenue de la 1ére DFL – 83220 LE PRADET	124
Mr NAUTONNIER Eric (18/07/1977) 1 Impasse du Stade – 13080 LUYNES **Mme BERNARD Magali (18/11/1979)** Les Jardins de la Mounine 491 avenue de la Croix d'Or – 13320 BOUC-BEL-AIR	107
Mr LE GRAND Gilbert (20/02/1957) 148 bld Voltaire – 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE **Mme DHIEUX Carole (29/06/1969)** 4 boulevard Jean-Jaurès – 83300 DRAGUIGNAN	105
Mr MAUGEIN Jean (11/05/1961) 48 avenue de Saint Louis bt B2 – 13005 MARSEILLE **Mme LEFRANCOIS Laure (29/02/1968)** 16 bis rue de Brest – 83400 HYERES	89
Mr SEMPOL Patrick (30/10/1953) 13 rue Gimelli – 83000 TOULON **Mme SINIBALDI Chantal (18/04/1958)** 97 Avenue Vauban 83000 TOULON	77

LE BUREAU INTERRÉGIONAL



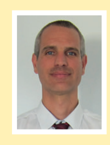
Sébastien MOYNE-BRESSAND
Président



Carole DHIEUX
Vice-Présidente



Marianne SPAZIANI
Secrétaire générale



Eric NAUTONNIER
Trésorière

LES COMMISSIONS DU CIROPP (ÉLUES À L'UNANIMITÉ)

COMMISSION DE CONCILIATION



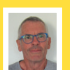
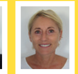
- Magali BERNARD
- Marianne SPAZIANI
- Chantal SINIBALDI

FORMATION RESTREINTE



- Chantal SINIBALDI
- Marianne SPAZIANI
- Patrick SEMPOL (Rapporteur)

COMMISSION SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

- Carole DHIEUX
- Jean MAUGEIN
- Patrick SEMPOL
- Marianne SPAZIANI
- Laure LEFRANCOIS

COMMISSION DES DEROGATIONS



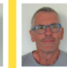
- Chantal SINIBALDI
- Marianne SPAZIANI
- Patrick SEMPOL (Rapporteur)

COMMISSION ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE



- Magali BERNARD (Rapporteur)
- Eric NAUTONNIER
- Carole DHIEUX

COMMISSION CONTRATS DE REMPLACEMENT ET COLLABORATION

- Laure LEFRANCOIS
- Magali BERNARD
- Marianne SPAZIANI
- Eric NAUTONNIER
- Jean MAUGEIN

Élections des juridictions ordinales Renouvellement total des Cdpi

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2018 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement total de leurs membres.

Le 7 septembre 2018, les membres des Conseils régionaux ou interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI. Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1ère instance, composée de :

- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi ses membres pour trois ans ;
- deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les anciens membres doivent être inscrits au tableau.

Pour être éligible

Les membres et anciens membres doivent **être inscrits au Tableau de l'Ordre, depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils **ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction ordinale** conformément aux articles L. 4322-11-1 du code de la santé publique, d'une des sanctions mentionnées à l'article L. 4124-6 du présent code ainsi qu'aux 3° et 4° de l'article L. 145-5-2 et de l'article L. 145-5-3 du code de la sécurité sociale. Ils doivent être praticiens **de nationalité française ou ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrits à l'ordre**, conformément aux dispositions de l'article L. 4322-11-1 du code de la santé publique.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le 8 août 2018 à 16 heures.**

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

Acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique, ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinales ou dans les organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseur dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

Modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie et adressée avec le matériel de vote **aux conseillers régionaux ou interrégionaux**. Le vote a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du CROPP ou du CIROPP. **Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 7 septembre 2018 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.**

L'élection ayant porté sur la totalité des membres des chambres disciplinaires, afin de permettre un renouvellement ultérieur par moitié, **un tirage au sort** est effectué après l'élection lors de la continuité du Conseil réuni, pour fixer la durée du mandat **des membres du deuxième Collège**. Le premier Collège étant élu pour 3 ans uniquement.

Date limite de dépôt des candidatures :
le 8 août 2018 16h

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :
CIROPP PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE
Le Mercure B - 80 rue Charles Duchesne Les Milles
13290 Aix-en-Provence Tél : 04.42.59.14.66

Horaires d'ouverture au public :
Tous les jours de 9h à 16h30.
Mercredi de 9h à 12h.